

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 25 juin 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 3 p. (260r, 261r, 262v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 25 juin 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48483>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 juin 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Chamolle](#)

Lieu de destination Sardy-lès-Épiry (Nièvre)

Description

Résumé Sur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin indique à Chamolle qu'il faut porter au maire de Cervon les déclarations recueillies par Boussard auprès des propriétaires riverains renonçant au droit de préemption sur le terrain de Cervon, pour obtenir de lui un certificat attestant qu'il n'y a pas de riverain intéressé. Il l'avertit qu'il ne peut réaliser un deuxième appareil de sondage à l'usine de Guise faute d'avoir de sa part ou de la part de Delaroche les dessins correspondants : il lui demande s'il peut réaliser ces dessins. Il l'informe que les poulies et les deux arbres demandés vont partir de Paris pour être envoyés à Maloigne. Sur une proposition de Paillet-Valarché de laisser faire un sondage sur son propre terrain. Godin demande à Chamolle de situer sur une carte les terrains de la ferme de Gibon. Sur une proposition inacceptable d'un terrain par Bargeot. Sur un terrain de Marquereau des Granges.

Mots-clés

[Appareils et matériels, Dessin](#)

Personnes citées

- [Bargeot \[monsieur\]](#)
- [Boussard, Germain](#)
- [Maloigne \[monsieur\]](#)
- [Marquereau des Granges \[monsieur\]](#)
- [Paillet-Valarché \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Cervon \(Nièvre\)](#)
- [Gibon, Cervon \(Nièvre\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 15 Juin 77

Monsieur Chamolle,

Si M. Boissard est en possession de la renonciation de toutes les personnes intéressées au droit de préemption sur le terrain de Caron, ce qu'il faudrait faire maintenant c'est d'aller à la mairie de Caron avec ces déclarations pour obtenir du Maire une certificat dans lequel il déclare qu'il n'y a pas d'autre propriétaire riverain au terrain dont il s'agit, que ceux qui ont fait leur déclaration.

Créerait ce certificat délivré au timbre, il faudrait me l'adresser.

J'avais conçu le projet de faire éditer à l'usine un second appareil de sondage, dès que j'en aurais les dessins ; mais malheureusement ces dessins n'ont pas été avus par M. Delaroché qui les a pas envoyés, et l'usine aujour d'hui ne saurait exécuter les pièces.

Ne pourriez-vous trouver le temps nécessaire pour éeicuter ces dessins maintenant, nous pourriez faire faire la charpente du manège là-bas, il suffirait donc d'avoir le dessin des pièces de détail que nous seroient nécessaires. Pensez-y et dites-moi si cela nous est possible.

Les paulies et les deux arbres que vous m'avez demandés vont partir à Paris. Ils doivent être à l'adresse de M. Maloigne. Dans tous les cas vous pourriez lui donner par précaution une autorisation pour retirer ces objets.

J'ai reçu la lettre de M. Boussard, il me parle de la proposition de M. Pailleret-Valarché de laisser établir un sondage sur son propre terrain ; c'est là une proposition qu'il accroît peu d'accepter, sauf à voir à quelles conditions M. Pailleret accorde consenti.

J'en sais pas bien où ont scié le ferme des Gibbons. Nous pourriez peut-

être me l'indiquer sur le morceau de carte que je vous envoie, et m'y tracer l'emplacement des terrains.

— Les propositions du M. Bargeot ne sont pas acceptables, à moins que le terrain ne se prête à l'établissement d'un sondage en y prenant très-peu de terrain et encore cela me paraît difficile : il n'aurait mieux trouver un terrain à acheter. Je ne sais pas que vous ayez vu le Marquereau des Granges qui a une hauteur un peu plus bas.

Je vous salue bien sincèrement.

Godin